

20 caporaux de sapeurs-pompiers professionnels

Les candidats retenus exerceront l'emploi d'équipier au sein des centres de secours du corps départemental d'Ille-et-Vilaine, après une période de formation initiale pour les candidats recrutés sur liste d'aptitude.

Profil recherché :

- Hommes ou femmes lauréat·e·s d'un concours de caporal de sapeurs-pompiers professionnels
- Les candidat·e·s pré-admi·e·s à l'épreuve orale du concours de caporal peuvent faire acte de candidature. Mais seuls des lauréat·e·s seront convié·e·s à l'entretien de sélection
- Caporaux par mutation (sous réserve d'une ancienneté de 3 ans après titularisation)

Prise de fonction :

- A partir du 1^{er} juillet 2022

Information complémentaire :

- Les agent·e·s retenu·e·s pour participer à l'entretien de recrutement et passer un test de personnalité recevront une convocation, entre le 24 et le 25 mai, à l'issue de la publication des résultats d'admission du concours de caporal, par mail et/ou appel téléphonique
- Les entretiens se dérouleront les 30 et 31 mai, 7 juin (matin) et 9 juin
- Le test de personnalité sera effectué à distance

Pour postuler :

- **Compléter le formulaire disponible sur le site internet du SDIS 35 dans la rubrique « Nous rejoindre » via le lien suivant :**

<http://sapeurs-pompiers35.fr/poste/caporaux-de-spp>

- **Adresser une lettre de motivation, curriculum vitae, attestation de réussite ou de pré admission à un concours de caporal de SPP OU arrêté de titularisation au grade de caporal (candidat·e·s par voie de mutation), sur la boîte mail : recrutement@sdis35.fr**
- **Date limite de réception : le lundi 23 mai 2022**